

# Réseau de collaborateurs de l'IB

## Trousse d'information pour les missions

*À l'intention des collaborateurs de la région Amériques*

---

La présente trousse vous donne des informations importantes d'ordre logistique sur la mission qui vous est confiée. Nous vous invitons à la lire dans son intégralité avant le début de votre mission.

Si vous avez des questions sur cette trousse d'information, n'hésitez pas à vous mettre en rapport avec le réseau de collaborateurs de l'IB par courriel à l'adresse [iba.iben@ibo.org](mailto:iba.iben@ibo.org) ou par téléphone au +1 212 696 4464.

## Base de données du réseau de collaborateurs de l'IB

Tous les collaborateurs doivent être inscrits dans la base de données en ligne (<http://ibvolunteers.ibo.org>) pour pouvoir participer à une mission. Ils pourront obtenir leurs codes d'accès en se mettant en rapport avec le réseau de collaborateurs de l'IB par courriel ([iba.iben@ibo.org](mailto:iba.iben@ibo.org)).

## Assurance

En reconnaissance de l'engagement des collaborateurs envers la mission de l'IB, IB Amériques a le plaisir de faire profiter ses collaborateurs d'une couverture pour toute mission menée en son nom.

La carte MEDEX délivrée à tous les collaborateurs d'IB Amériques atteste des avantages qui leur sont garantis et leur fait bénéficier d'une couverture lors de leurs missions pour IB Amériques.

L'assurance des collaborateurs se décline comme suit :

- couverture médicale à hauteur de 5 000 USD en cas d'accident ou de maladie grave ;
- dédommagement jusqu'à 250 000 USD en cas de décès ou de mutilation accidentels ;
- évacuation sanitaire et rapatriement jusqu'à 50 000 USD à condition que les collaborateurs se trouvent à plus de 100 milles / 160 kilomètres de leur lieu de résidence.

Lors de leurs missions pour IB Amériques, les collaborateurs doivent systématiquement utiliser leur assurance maladie personnelle pour les maladies courantes et réserver leur couverture MEDEX aux accidents ou aux maladies graves. La couverture MEDEX est considérée comme une assurance complémentaire de la couverture personnelle.

L'assurance fournie par IB Amériques prend effet dès que les collaborateurs quitteront leur lieu de résidence, leur établissement scolaire ou tout autre lieu, et la couverture reste valable jusqu'à ce qu'ils regagnent leur domicile. La seule restriction concerne la clause d'évacuation sanitaire et de rapatriement, qui exige que les collaborateurs se trouvent à plus de 100 milles (160 kilomètres) de leur domicile pour prendre effet.

Les collaborateurs n'ayant pas reçu leur carte MEDEX doivent envoyer un courriel à [iba.iben@ibo.org](mailto:iba.iben@ibo.org).

## Location de véhicule, utilisation du véhicule personnel et couverture

Les collaborateurs qui ont été autorisés à louer un véhicule pour une mission d'IB Amériques doivent tenir compte des informations qui suivent.

- Les collaborateurs doivent systématiquement souscrire une **couverture complète** ou une **garantie collision** au moment de la location du véhicule. IB Amériques les remboursera sur présentation du justificatif de dépenses pour cette couverture supplémentaire.

- Les collaborateurs ne se verront pas rembourser leurs frais de déplacement s'ils n'ont pas reçu l'autorisation écrite préalable d'utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements relatifs à leur mission. Cette autorisation peut être obtenue par courriel auprès du personnel de l'IB du département les ayant affectés à ladite mission. La distance parcourue ne doit pas dépasser 300 milles / 480 kilomètres aller-retour pour une mission. Les collaborateurs sont tenus d'utiliser un véhicule de location pour se rendre dans un autre pays, une autre ville, une autre province ou un autre État.
- Lorsque des collaborateurs décident d'utiliser leur véhicule personnel pour une mission donnée, leur assurance automobile personnelle sera considérée comme l'assurance principale.